

Appendice 2
**Programme de la formation de recyclage et conditions de validation de la formation
du certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie**

A. Références STCW

Section A-VI/3 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation aux techniques avancées de lutte contre l'incendie.

Tableau A-VI/3 : norme de compétence minimale spécifiée en matière de techniques avancées de lutte contre l'incendie

B. Compétences attendues

1. Diriger les opérations de lutte contre l'incendie à bord des navires
2. Organiser et entraîner les équipes d'incendie
3. Inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie
4. Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie

C. Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

Afin d'assurer la remise à niveau et l'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes des candidats le prestataire agréé assurant la formation doit

- fournir aux stagiaires des documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes figurant dans colonne 2 du tableau A-VI/3 ;
- assurer les enseignements pratiques et exercices pratiques énumérés dans le chapitre G ci-dessous.

Le prestataire agréé assurant la formation doit être équipé de tout le matériel nécessaire pour réaliser les exercices pratiques permettant de démontrer les compétences. Le matériel doit être agréé SOLAS.

Les exercices pratiques se déroulent dans des locaux offrant des conditions de formation vraiment réalistes (navire ou conditions de bord reproduites – au moins deux ponts) et, chaque fois que cela est possible dans la pratique, dans l'obscurité.

D. Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/3.

L'évaluation des compétences est effectuée en continu durant les exercices pratiques.

Le candidat doit satisfaire aux critères d'évaluation précisés dans la colonne 4 du tableau A-VI/3.

E. Durée de la formation assurée par le prestataire agréé

Si le titulaire du certificat a reçu une formation à bord (voir le chapitre G « programme de la formation » – Cette formation doit être attestée par la compagnie maritime lors de l'entrée en formation) durant les 5 ans qui précèdent la formation de recyclage, la durée de formation assurée par le prestataire agréé est la suivante :

- Durée minimale des enseignements pratiques et exercices pratiques : 8 heures

Si le titulaire du certificat n'a pas reçu une formation à bord durant les 5 ans qui précèdent la formation de recyclage, la durée de formation assurée par le prestataire agréé est la suivante :

- Durée minimale des enseignements pratiques et exercices pratiques : 12 heures

F. Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une qualification reconnue relative à la prévention des incendies et à la lutte contre les incendies ; ils doivent être titulaires au minimum d'une attestation de réussite aux formations QBLI et QALI.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Les instructeurs et personnel d'encadrement doivent être en nombre suffisant et qualifiés pour assurer la sécurité des stagiaires durant les exercices pratiques.

G. Programme de la formation

Enseignement et exercices pratiques

La formation est réalisée sous forme d'exercices pratiques qui consistent à :

- diriger les opérations de lutte contre l'incendie à bord des navires
- organiser et entraîner les équipes d'incendie
- inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie
- effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie

Durant les exercices pratiques est effectuée une remise à niveau et une actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes suivantes :

- Méthodes de lutte contre l'incendie en mer et au port, l'accent étant mis en particulier sur l'organisation, la stratégie et le commandement (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Utilisation de l'eau pour éteindre l'incendie et son effet sur la stabilité du navire, précautions et mesures correctives
- Communications et coordination pendant les opérations de lutte contre l'incendie (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Contrôle de la ventilation, y compris extracteur de Fumée (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Contrôle des circuits de combustible et des circuits électriques (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Risques résultant des procédés de lutte contre l'incendie (distillation sèche, réactions chimiques, incendies dans les carreaux des chaudières, etc.) (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Lutte contre un incendie mettant en cause des Marchandises dangereuses
- Précautions contre l'incendie et risques liés à l'entreposage et à la manutention de matériaux (peintures, etc.) (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Encadrement et gestion des blessés (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Procédures de coordination avec les équipes d'incendie à terre (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Préparation de plans d'urgence
- Composition et effectifs des équipes d'incendie
- Stratégies pour lutter contre des incendies dans diverses parties du navire
- Dispositifs de détection de l'incendie; dispositifs fixes d'extinction de l'incendie; matériel portatif et mobile, y compris accessoires, pompes, matériel de secours et de sauvetage, équipement de vie et de protection individuelle et matériel de communication
- Prescriptions concernant les visites réglementaires et les visites de classification
- Évaluation de la cause des incidents ayant entraîné un incendie